



Deuxième convocation jaf apres report d'audience

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis passé devant le JAF le 6 janvier. J'ai fait reporter l'audience pour faute de non convocation du tribunal et pour non respect du débat contradictoire car je n'avais reçu aucune requête et éléments avant cette Audience.

Depuis j'ai reçu les éléments de la partie adverse et je n'ai pas envoyé mes éléments car pas dans les temps.

La deuxième audience à lieu le 20 Janvier.

Il me reste donc 2 Jours.

Je me pose la question suivante comment repousser une nouvelle fois pour pouvoir envoyer mes éléments ?

Prendre un avocat qui pourrait dire qu'il n'a pas eu le temps de prendre le dossier en main ?

Feindre une maladie ?

Venir avec une pièce du dossier adverse qui est faux et que je demande auprès de ce tiers concerné pourquoi par lettre recommandé et dire au juge que je suis en attente de ce retour pour me défendre ?

J'avoue ne pas savoir quoi faire.

Merci pour votre aide.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Feindre une maladie ?

Du fait du délai qu'il vous reste, je crains fort que feindre une maladie soit des plus risqué. En outre, il vous faudra justifier de ce fait.

Prendre un avocat qui pourrait dire qu'il n'a pas eu le temps de prendre le dossier en main ?

Vous pouvez tenter.

Venir avec une pièce du dossier adverse qui est faux et que je demande auprès de ce tiers concerné pourquoi par lettre recommandé et dire au juge que je suis en attente de ce retour pour me défendre ?

Avez vous vraiment une fausse pièce?

Le report d'audience peut se faire à l'infini mais l'avocat adverse peut saisir le JAF est précisé que vos report ont une finalité dilatoire et de ce fait vous pouvez être condamné au versement d'une amende.

Pardonnez moi mais je ne comprends pas le but de ce nouveau report puisque le précédent a été fait à votre demande.

cordialement